



Contestation amende et mise en fourriere

Par **Hilt helene**, le **08/04/2017** à **19:31**

Bonjour

Mon véhicule à été enlevé et mis en fourriere suite à un arrêté municipale qui indiquant une interdiction de stationner entre 8h et 17h

Or, mon véhicule à été enlevé à 5h du matin soit bien avant...

J'ai contester avec photo de larreté mais j'ai reçus un courrier refusant ma contestation sans pour autant indiquer de raison.

Il est indiqué également que soit je paye soit je confirme ma contestation mais que j'irais devant la juridiction de proximité et que je peux avoir des frais allant jusqu'à 150€ ainsi que des droits fixe .

Je sais que jai raison mais étant déjà juste niveau financier je n'ai pas envie de payer encore plus ...

Que Faire?

Merci davance

Par **Hilt helene**, le **09/04/2017** à **10:27**

Oui

Justement je voulais savoir comment sa se passe et si jai des chance davoir gain de cause...

Sil y a des personnes qui on eu le meme cas.

Cela veux dire que je doit pré de un avocat?

Par **Hilt helene**, le **09/04/2017** à **14:37**

merci

pv a 4h45 et enlevement a 5h15 exactement.

merci